COMMUNE DE SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Pantaléon-de-Larche Vers un contrat de mixité sociale



La commune de Saint Pantaléon-de-Larche travaille avec les services de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération de Brive à la rédaction d'un contrat de mixité sociale précisant ses objectifs et ses projets en matière de production de logements locatifs sociaux pour les trois ans qui viennent. La commune devrait quasiment atteindre son quota à moyen terme.

La commune développe une politique très volontariste en la matière. Son objectif est à la fois de remplir ses obligations légales (issues de la loi SRU) car les communes de plus de 3500 habitants doivent disposer d'au moins 20% de logements locatifs; mais aussi de faciliter le parcours résidentiel en proposant à des familles des solutions de logements à coût modéré. C'est une première étape vers l'accession à la propriété.

CONTACTS PRESSE:

M. Jacques Ranchère, nouveau Sous-Préfet de Brive, Mme Marion Saadé Directrice de la DDT de la Corrèze et Mme Elodie Gaillac pour la CABB se sont félicités des résultats de la commune et de la trajectoire qui se dessine pour 2023-2025. En effet, avec les projets en cours et ceux à l'étude, se sont près de 130 logements qui vont être bâtis sur la commune dans le cadre des orientations programmées dans le PLU. La moitié seront des logements locatifs.

Le Maire Alain Lapacherie a rappelé que ces dossiers doivent s'inscrire dans une ligne de conduite spécifique. Ces nouveaux quartiers doivent associer accédants à la propriété et locataires. La commune est attentive à la desserte par les transports en commun. Elle demande un parti pris architectural qui peut être contemporain, mais sans grand ensemble en privilégiant l'habitat individuel.

Ce projet de contrat ne concerne que trois communes en Corrèze. Celui de Saint Pantaléonde-Larche qui est très abouti, sera présenté aux bailleurs et promoteurs intervenant sur la commune mi-octobre. Le Maire a en effet souligné le rôle déterminant qu'ils jouent. Le contrat sera ensuite proposé à la délibération du conseil municipal, du conseil communautaire de l'Agglo puis signé par le Préfet de Département.

CONTACTS PRESSE: